



Achat alors que l'assurance dommage a fonctionnée

Par **Alexandra75001**, le **03/07/2012** à **14:31**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison qui a moins de 6 ans qui avait été construite en VEFA.

Au passage chez le notaire ce matin, nous avons découvert que l'assurance dommage avait fonctionné pour réparer un sinistre assez important.

Nous n'avions pas eu connaissance de ces éléments et avons refusé de signer, invoquant le DOL.

Avant de partir dans des démarches lourdes et coûteuses, suis-je dans mon droit ?

Le notaire nous a dit que non puisque les réparations avaient été faites.

Qu'en pensez-vous ?